



MAIRIE
D'
ESSERTS-BLAY
(Savoie) 73540
☎ **04.79.31.00.75**
☎ **04.79.31.04.99**
mairie.essertsblay@orange.fr
www.esserts-blay.fr

AVIS AU PUBLIC

**MODIFICATION SIMPLIFIE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) DE LA COMMUNE
D'ESSERTS-BLAY**

Mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) DE LA COMMUNE d'ESSERTS-BLAY

Le public est informé que par délibération du 02 décembre 2015, le Conseil Municipal a défini les modalités de sa mise à disposition du public.

Cette modification a pour objet de modifier certains aspects en zone 1 AUa (zone OAP ETERNAN)

La modification n°1 concerne :

- la modification de certains articles du règlement qui se sont avérés à l'usage inadaptés aux objectifs poursuivis par le PLU
- la modification dans le détail de l'orientation d'aménagement afin de permettre sa mise en œuvre de façon plus souple et plus immédiate.
- L'actualisation du rapport de présentation pour introduire les nouvelles justifications concernant le secteur de zone 1AUa.

Ce dossier de modification simplifié du PLU est mis à disposition du public pour une durée d'un mois du 21 décembre 2015 au 22 janvier 2016 inclus.

Ce dossier est également consultable sur le site internet de la commune d'ESSERTS-BLAY www.esserts-blay.fr

Le dossier est également consultable en mairie d'Esserts-Blay durant les heures d'ouverture au public, soit :

Lundi de 16 h 00 à 19 h 00

Mardi, de 15 h 00 à 18 h 00

Mercredi, de 10 h 00 à 12 h 00

Vendredi, de 15 h 00 à 18 h 00

Toute personne intéressée pourra faire part de ses observations par écrit dans un registre mis à la disposition en mairie d'Esserts-Blay aux mêmes heures d'ouvertures au public.
Esserts-Blay, le 04 décembre 2015.

Le Maire,
Raphaël THEVENON.